



2401, Rue Coursol  
Montréal, Québec, H3J 1C8  
Tél.: 514-846-1543  
Courriel: [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org)  
Site internet: [www.aml-lma.org](http://www.aml-lma.org)

## **BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VI - No. III - MARS 2005**

### **L'or blanc !**

**par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML**

Pour les lesbiennes qui désirent fonder une famille, le sperme est de l'or blanc ! En tant que coordinatrice de cette association, j'ai probablement plus entendu parler de sperme que toute autre lesbienne au Québec (quelle renommée !). Cependant, il semble bien que nous ne soyons pas les seules à en parler par les temps qui courent. La Cour d'appel de l'Ontario est à réviser une cause qui traite des règlements fédéraux concernant le sperme dans laquelle le procureur général du Canada est opposé à un couple de lesbiennes et à leur donneur.

Ce recours a été déposé par Jane Doe (un pseudonyme) et sa partenaire, en réaction à une cause qu'elles ont perdue en Cour supérieure de l'Ontario. Jane Doe demande que la définition de « reproduction assistée » telle qu'apparaissant dans le *Règlement sur le traitement et la distribution du sperme destiné à la reproduction assistée (Règlement sur le sperme)* soit modifiée puisque, selon le couple et leurs avocats, elle enfreint la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Voici l'histoire :

Jane Doe (« Jane ») est une lesbienne de 39 ans qui désirait avoir un enfant. Elle est en relation de couple monogame depuis treize ans avec sa partenaire « W ». W est la mère biologique de « L » qui est née en 1998 et que Jane a adopté légalement. Jane désirait également avoir un enfant et voulait que son enfant biologique et son enfant adoptif aient un lien biologique. Les deux femmes ont donc demandé à « B », un ami de Jane et le père biologique de L d'être leur donneur. Depuis avril 2000, Jane tentait sans succès de tomber enceinte par des inséminations maison. L'année suivante, elle a demandé de l'aide médicale à la procréation.

En février 2001, Jane s'est rendue à une clinique de fertilité torontoise. Le médecin lui a fait passer une batterie de tests qui ont révélé l'obstruction d'une de ses trompes de Fallope. Il a alors annoncé à Jane que légalement il ne pouvait faire une insémination qu'avec le sperme d'un donneur anonyme ou du partenaire (de vie ou sexuel) de la dame en question. C'est également ce que nous obtenons comme réponse à Montréal. Le médecin ne pouvait donc pas inséminer Jane avec le sperme frais de B. Jane, scandalisée, n'était nullement intéressée par un donneur anonyme puisqu'elle désirait que ses enfants aient un lien biologique.

Apparemment, sa seule autre solution était de se tourner vers une banque de sperme (Repromed) pour faire tester et entreposer le sperme de B pendant six mois. En contactant Repromed pour se renseigner sur la procédure, on l'avisa que selon la loi, B devait être âgé de moins de 40 ans et être hétérosexuel afin que son sperme puisse être traité. B n'est ni l'un, ni l'autre.

Tout au long de ce processus, Jane a poursuivi ses tentatives maison. Enfin, en mai 2002 à la suite d'une insémination maison, Jane est tombée enceinte. Elle a accouché d'un petit garçon en février 2003.

En cours de grossesse, Jane a découvert l'existence du *Programme d'accès spécial* du *Règlement sur le sperme*. Les grandes lignes de ce programme suggèrent que le sperme d'un donneur exclu en raison de son âge ou de son orientation sexuelle pourrait néanmoins être potentiellement accepté.

Selon le gouvernement canadien, le *Règlement sur le sperme* a été décrété en raison de normes de sécurité de toute évidence inadéquates concernant les réserves de sperme et d'inquiétudes soulevées quant à la possibilité de contamination (comparables aux inquiétudes concernant les réserves de sang dans les années 1980). Des conditions d'admissibilité strictes ont été imposées aux donneurs de sperme, de même que l'obligation coûteuse du testage, de l'entreposage et de la tenue de registre. Bien que le *Règlement sur le sperme* s'applique à la « reproduction assistée », les femmes qui utilisent du sperme d'un partenaire de vie ou sexuel n'ont pas à s'y plier.

Les avocats plaident qu'une lesbienne cherchant à procréer en utilisant le sperme d'un donneur connu, qui n'est ni son partenaire de vie ni son partenaire sexuel, devrait être traitée à l'égalité d'une femme hétérosexuelle utilisant le sperme de son partenaire en regard de l'acceptation volontaire des risques et devrait ainsi être pareillement exemptée des applications du *Règlement sur le sperme*.

Le gouvernement affirme que le *Programme d'accès spécial* permet à une femme, qui autrement se voit interdire l'utilisation du sperme de certains donneurs connus, tels ceux de plus de 40 ans ou gais, de demander à son médecin de faire une demande auprès du Ministère de la santé pour une permission spéciale d'utilisation du sperme si elle peut prouver des « circonstances exceptionnelles ». Le programme engendre toutefois de nombreux désavantages marquants :

1) Une lesbienne, par définition ne peut jamais être exemptée du règlement. Elle doit demander au gouvernement la « permission » d'utiliser le sperme du donneur de son choix. Elle doit donc obtenir un « permis » de procréation.

2) La loi entrave l'autonomie d'une femme et le choix fondamental et personnel du père de son enfant.

De surcroît, ce *Programme d'accès spécial* entre en conflit direct avec les conditions du *Règlement sur le sperme*. Le règlement exige d'abord qu'une banque de sperme rejette les donneurs gais ou âgés de plus de 40 ans. Cependant, le *Programme d'accès spécial* exige que le médecin fasse la demande seulement après que le sperme ait été donné, testé, mis en quarantaine pendant six mois et testé de nouveau. La demande d'accès spécial doit identifier le sperme entreposé, révéler les résultats de tous les tests et inclure une certification de la banque de sperme. Une femme demandant une autorisation d'accès spécial semble donc se trouver dans une situation sans issue : elle ne peut faire de demande d'accès spécial tant que le sperme n'ait été entreposé, mais les banques de sperme ne peuvent accepter de sperme de donneurs qui ne répondent pas aux critères que l'accès spécial tente d'outrepasser !

Les avocats du dossier de Jane Doe plaident que, en plus de ces contradictions, être forcé d'entreposer le sperme d'un donneur connu va à l'encontre de la *Charte canadienne des droits et libertés* parce que, premièrement, les femmes sont ainsi obligées d'attendre six mois; deuxièmement, le sperme frais est plus efficace pour la reproduction et troisièmement l'entreposage du sperme coûte très cher.

Je dois avouer mon ambivalence à l'égard de cette problématique. D'une part, je suis irritée à l'idée qu'un pouvoir souverain de l'État contrôle comment et avec qui nous pouvons procréer. L'idée d'avoir à demander une permission m'apparaît scandaleuse. D'autre part, je n'endosse pas totalement le raisonnement des avocats de Jane Doe quant à l'utilisation du sperme frais. Les médecins procéderont à une insémination avec du sperme frais s'il existe une relation de nature sexuelle, en présumant que si le partenaire est porteur d'une MTS, la patiente y a déjà exposée lors de relations sexuelles habituelles. Quand un médecin insémine une femme avec le sperme de son mari, il ne l'expose pas à de *nouveaux* risques.

L'insémination avec le sperme frais d'un donneur connu qui n'est pas un partenaire sexuel est, d'un point de vue médical, une procédure à risque. Actuellement, les médecins ne peuvent s'assurer que le sperme donné soit « propre » sauf grâce à l'entreposage et au testage du sperme.

Certaines personnes proposeraient la signature d'un formulaire de consentement éclairé, reconnaissant les risques et endossant la responsabilité entière. Ainsi, les décisions concernant notre santé nous incomberaient. Les gens peuvent prendre de tels risques dans leur intimité, mais devrait-on obliger un médecin à les aider ? Certains refuseraient d'exécuter un acte pouvant, à leur avis, mettre à risque la santé de la mère et de l'enfant, en dépit de tout consentement éclairé.

Si une femme se présente chez son médecin accompagnée d'un donneur recruté la veille dans les petites annonces du *Journal de Montréal*, le médecin devrait-il être obligé de procéder à l'insémination ? C'est une question d'éthique médicale : les droits individuels c. la responsabilité professionnelle... une question délicate.

Pour celles qui décident d'entreposer le sperme de leur donneur, les enjeux sont plus évidents. Cela devrait se faire automatiquement, sans l'intervention du gouvernement et sans les conditions d'admissibilité actuelles. L'entreposage du sperme se fait dans une perspective de protection. En compliquant le processus et en demandant aux femmes de faire une demande de permis, comme dans la cause en question, les femmes sont ainsi détournées du système de santé et se tournent vers ce que le gouvernement considère comme un comportement à haut risque : l'insémination maison.

Le juge Brennan a rejeté la première demande de Jane Doe en raison de points discutables. Jane ayant eu son enfant, la cause n'était donc plus pertinente, a-t-il conclu. La cause est toutefois portée en appel. Jane pourrait vouloir un second enfant du même donneur. Le cas échéant, elle serait alors un peu plus âgée et pourrait avoir davantage besoin d'une intervention médicale. De plus, la cause a un impact plus grand pour toutes celles qui veulent faire appel à un donneur connu, mais qui préféreraient le faire avec l'encadrement médical et la sécurité d'une clinique de fertilité.

Une histoire à suivre...

**Ecrire pour le bulletin vous intéresse ? Faites-nous parvenir en tout temps vos articles à [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org) ou par courrier terrestre à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8**

## **Les nouvelles en bref de décembre 2004 à février 2005**

### **Les nouvelles de Montréal et du Québec**

**13 janvier 2005** – L'Hôpital de l'Université de Sherbrooke, en Estrie, est accusée d'avoir refusé l'accès à des services de fertilités à des lesbiennes. La SRC rapporte que deux couples de lesbiennes se sont vus refuser l'accès à la clinique de fertilité de l'hôpital en raison de leur orientation sexuelle.

Un des couples, qui a déposé une plainte devant la Commission des droits de la personne du Québec, a téléphoné au CHUS pour se renseigner au sujet de la fertilisation in vitro. Les dames ont confié à la SRC qu'on leur avait répondu au téléphone que la clinique ne procéderait pas au traitement pour une lesbienne. Un autre couple de lesbiennes soutient avoir vécu le même genre de scénario. Ces femmes affirment que le CHUS leur a refusé l'accès il y a deux ans et qu'elles ont dû aller en clinique privée.

L'hôpital nie toutefois ces allégations. La porte-parole Annie Perreault a répondu au réseau que la clinique de fertilité n'a jamais pratiqué de discrimination envers les lesbiennes désirant obtenir un traitement de fertilisation in vitro. « Le CHUS respecte la loi et la loi est claire. Nous ne faisons aucune discrimination », clame-t-elle.

Madame Perreault soutient que la clinique de fertilité exécute des traitements de fertilisation in vitro pour des lesbiennes depuis longtemps.

**30 janvier 2005** – Joelle Perras et Brook Morrison marchaient main dans la main le 21 janvier dernier dans le quartier du Plateau Mont-Royal quand elles ont décidé de s'embrasser en attendant que le feu de circulation passe au vert. Les policiers affirment qu'en quelques secondes, Morrison se faisait frapper la tête par derrière, percutant ainsi sa compagne avec une telle force que Mme Perras a eu le nez fracassé.

Les policiers montréalais n'ont pas étiqueter l'attaque de violence faite aux gais.

En guise de désapprobation de l'attaque, le couple a organisé une séance d'embrassade (un « kiss-in ») le 30 janvier à proximité de l'endroit où eut lieu l'incident.

« Ce n'est ni une protestation ni une démonstration. C'est un acte que ma partenaire et moi voulions poser afin de revenir sur les lieux et de nous sentir en sécurité dans notre communauté », de dire Mme Perras.

D'autres couples de même sexe, principalement des jeunes femmes, ont participé à l'événement, s'embrassant et chantant à une intersection achalandée du Plateau Mont-Royal où réside une importante population gaie.

L'incident s'est produit quelques semaines avant que le gouvernement libéral ne dépose sa législation concernant le mariage de même sexe. Mme Morrison doute cependant que leur attaquant ait directement été influencé par le débat public en cours au sujet du mariage de même sexe au Canada.

## **Les nouvelles canadiennes**

**17 novembre 2004 – CBC – Toronto** – Le gouvernement ontarien demande aux parents musulmans de ne pas retirer leurs enfants des classes où il est question de mariages de même sexe. La réaction fait suite au fait que des parents musulmans ont demandé que leurs enfants soient exclus des cours d'éducation anti-homophobie dans une école du centre-ville de Toronto. La commission scolaire a rejeté la demande des parents, affirmant que de permettre à certains élèves d'être exclus de cette classe violerait les droits des enfants de parents de même sexe.

Le Premier Ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a dit qu'« il est important que tous nos enfants aient l'occasion de se renseigner sur ce qui nous distinguent les uns des autres et ainsi d'apprendre à respecter ces différences. »

Le Ministre de l'éducation, Gerard Kennedy, a abondé dans le même sens que M. McGuinty en affirmant que « nos écoles publiques doivent inculquer le respect des gens de différentes croyances et de différentes orientations sexuelles. »

Il refuse de croire qu'« un tord est fait aux parents dont les enfants sont exposés à des idées différentes de celles qu'ils enseignent à la maison. »

Les parents sont fâchés que leurs enfants aient vu en classe une vidéo dépeignant les sentiments d'enfants victimes de railleries à l'école parce que leurs parents sont homosexuels. Les parents musulmans estiment que ce cours allait à l'encontre de leurs croyances religieuses.

**18 novembre 2004** – Il y a eu beaucoup de spéculations et d'inquiétudes au sein de la communauté LGBT canadienne sur le fait que la nouvelle *Loi sur la procréation assistée* puisse être interprétée de façon à rendre l'insémination maison illégale. Jeudi le 18 novembre, Santé Canada a tenu un briefing technique à Montréal au sujet de la loi, auquel Mona de l'Association des mères lesbiennes a pu assister. Mona a carrément demandé si la loi était prévue dans l'intention de criminaliser l'insémination maison. La réponse, « non », était tout aussi directe. Citant Pierre Elliott Trudeau sur le fait que l'État n'a pas à se mêler de ce qui se passe dans les chambres à coucher du pays, le porte-parole de Santé Canada a déclaré clairement qu'il n'est pas dans leur intention d'interdire ou de contrôler les inséminations maison et il a fait référence à l'article 65 (z.2) qui donne au gouverneur en conseil le droit d'édicter des règlements à l'exception « généralement ou dans les circonstances précisées, des activités réglementées ou des catégories d'activités réglementées de l'application de toute disposition de la présente loi, sous réserve des conditions fixées. »

En bref, les porte-parole de Santé Canada déclarent que l'insémination maison n'est pas illégale.

D'autres inquiétudes au sujet de la loi persistent tout de même, particulièrement en regard du manque potentiel de donneurs de spermatozoïdes et d'ovules, considérant que la loi criminalise la rémunération des donneurs à l'exception des « dépenses avec reçus ». Un processus est en création pour déterminer ce qui est une dépense admissible ou non. Un dossier à suivre...

**5 décembre 2004 – 365 Gay.com – London, Ontario** – Le père d'un adolescent de la région de London en Ontario affirme que son fils s'est suicidé parce qu'il était constamment la cible de railleries anti-gai et que les employés de l'école n'ont rien fait pour y mettre fin.

« J'ai dû couper la corde pour descendre mon fils de l'arbre. J'ai dit aux jeunes présents à ses funérailles que s'ils ne s'organisaient pas ensemble pour confronter les tyrans, ce serait au tour de leurs parents de couper la corde », a confié John Melo à la *London Free Press*.

Joshua Melo était un élève de quatrième année du secondaire à l'école Strathroy District Collegiate Institute. Selon sa famille, il était quotidiennement tyrannisé, harcelé et invectivé d'épithètes anti-gaies. Peu avant de sortir de chez lui pour se pendre à un arbre, il avait reçu un message instantané sur son ordinateur, a confié sa tante, Natalie Moniz, à la *London Free Press*.

« Rien n'a été fait, et il est maintenant trop tard », a-t-elle ajouté.

Joshua n'était pas gai, selon sa tante, mais il prenait les railleries à cœur. Son père a dit que la crise de son fils mijotait depuis quelque temps. M. Melo soutient qu'ils ont eu vent du problème quelques mois auparavant et qu'ils ont abordé le sujet avec Joshua, qui leur aurait répondu que tout allait bien.

La police locale a ouvert une enquête.

« Nous examinons ce qui se passe actuellement à l'école », affirme le sergent Rich Holmes.

La *London Free Press* rapporte que certains élèves auraient refusé de se lever quand l'école a tenu une minute de silence à la mémoire de Joshua, tandis que d'autres auraient dit qu'il méritait son sort.

« Tout ce que nous obtenons du directeur, c'est du blabla politique. Ils disent qu'ils ne peuvent surveiller tout ce qui se passe dans les corridors. Dans quel genre de système vivons-nous ? », se questionne M. Melo.

## **LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE**

(Sautez cette section si vous en avez assez du mariage)

Veuillez noter: Aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent survol des nouvelles

en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : [www.hrc.org/marriage/](http://www.hrc.org/marriage/)

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gai marriage laws**.

**18 novembre 2004** – Les législateurs **norvégiens** ont rejeté une mesure qui aurait accordé les droits maritaux aux couples de même sexe, incluant le droit à l'adoption.

**25 novembre 2004 – Ottawa** – Le Projet de loi privé C-268 proposé par Rob Moore, député conservateur de la circonscription de Fundy, au Nouveau-Brunswick, définissant le mariage comme « l'union légale d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne » a été déclaré inconstitutionnel et donc irrecevable par un sous-comité parlementaire.

**29 novembre 2004** – La Cour suprême des **États-Unis** a refusé de jouer un rôle dans un effort désespéré de contrer la décision de la Cour suprême du Massachusetts en faveur de l'égalité du mariage.

**30 novembre 2004 – Cape Town, Afrique du Sud** – La Cour d'appel d'Afrique du Sud a voté à 4 contre 1 en faveur des droits maritaux non exclusifs aux couples de même sexe. Les militants estiment qu'il s'agit là d'une importante avancée.

**9 décembre 2004, 9 h 45 – Ottawa** – La Cour suprême a statué que la loi sur l'égalité du mariage proposée par le gouvernement fédéral était de juridiction exclusivement fédérale, en plus d'être conforme à la Charte des droits et libertés. Elle a également statué que la Charte protège les officiants de toutes les religions contre la contrainte de célébrer des mariages de même sexe. La Cour stipule qu'il est inutile de mettre en doute la décision des tribunaux de sept provinces et territoires. Peu après l'annonce du jugement, le Premier ministre et le ministre de la Justice ont annoncé que le gouvernement présenterait sa loi sur l'égalité du mariage dès que le Parlement reprendrait ses activités en janvier. Le député libéral Pat O'Brien en appel du Parlement d'utiliser la clause nonobstant afin de contourner la Charte.

**13 décembre 2004 – Toronto** – Le Premier ministre canadien Paul Martin a refusé la demande de renvoyer la question du mariage de même sexe aux électeurs. À la suite du jugement de la Cour suprême, la province de l'Alberta avait réclamé que la question fasse l'objet d'un référendum national.

**14 décembre 2004 – Edmonton** – Après avoir passé en revue, avec le ministre de la Justice provincial Ron Stevens, la décision de la Cour suprême de redéfinir la notion de mariage, le Premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a confirmé que la province n'avait aucune chance de bloquer la loi fédérale sur le mariage de même sexe.

« Des stratégies comme l'invocation de la clause nonobstant ou encore l'amendement de notre propre loi sur le mariage pourraient, être mises en doute et éventuellement être rejetées en Cour », reconnaît M. Klein.

**21 décembre 2004 – St. John's** – Derek Green, le juge en chef de la Cour suprême de Terre-Neuve et du Labrador a ordonné que la définition du mariage de la province inclut les couples de même sexe. Terre-Neuve devient la septième province canadienne à légaliser le mariage de même sexe. 87 % de la population canadienne a maintenant droit à l'égalité du mariage.

**4 janvier 2005** – Tandis que le **Canada** poursuit sa course vers la légalisation des mariages de même sexe, plusieurs commissaires au mariage ont démissionné de leurs fonctions en prétextant que le mariage gai allait à l'encontre de leurs croyances religieuses.

**13 janvier 2005 – Toronto** – Selon le procureur général Michael Bryant, aucun officiant, en Ontario, n'a été forcé de célébrer un mariage de même sexe contre son gré, et il y a déjà plus de 1000 mariages célébrés au cours des 18 derniers mois.

**16 janvier 2005 – Washington**– Le Président Bush affirme qu'il ne fera pas de pression auprès du Sénat pour l'adoption d'un amendement constitutionnel interdisant le mariage de même sexe. Dans une entrevue accordée au *Washington Post*, M. Bush soutient qu'il est toujours opposé au mariage gai, mais qu'il ne croit pas que le Sénat compterait suffisamment de votes pour assurer l'adoption de l'amendement.

**16 janvier 2005 – Calgary, Alberta** – L'évêque de l'Église catholique romaine de Calgary incite les catholiques à se prononcer contre le mariage de même sexe. Dans une missive lue dans chaque église du diocèse de l'évêque Frederick Henry, l'homosexualité est comparée à l'adultère, à la prostitution et à la pornographie. M. Henry soutient que le gouvernement a le devoir de réprimer toute manifestation publique d'homosexualité.

**18 janvier 2005 – Moscou** – Un politicien russe et un journaliste gai ont fait une demande de licence de mariage à Moscou. On s'attend à ce que la demande soit rejetée, mais les parties estiment que cela permettra d'aller devant les tribunaux pour réclamer la légalisation du mariage de même sexe au pays.

**18 janvier 2005 – New Delhi** – Le Premier ministre Paul Martin visite l'Inde au cours de sa tournée des régions touchées par le tsunami. Joginder Singh Vedanti, le chef spirituel des Sikhs, ordonne à ses disciples de rejeter la légalisation du mariage gai et presse les Sikhs d'empêcher que de tels mariages soient célébrés dans leurs temples, aux quatre coins du monde. M. Vedanti aurait dit que « le mariage de même sexe est le fruit d'un esprit malsain. »

Monsieur Martin soutient que de telles préoccupations sont absurdes. « C'est une question de mariage civil, non pas de mariage religieux », a-t-il répondu aux journalistes après sa rencontre avec le Premier ministre indien Manmohan Singh.

**18 janvier 2005** – Cardinal Ambrozic, l'archevêque du diocèse de **Toronto** a fait parvenir une lettre ouverte au *Globe and Mail* incitant le gouvernement à invoquer la clause nonobstant pour freiner l'égalité du mariage. M. Ambrozic recommande à M. Martin de préserver le mariage en tant que rite hétérosexuel et d'évoquer la clause nonobstant pour outrepasser la Charte des droits et libertés.

Cardinal Ambrozic se demande « s'il est juste d'obliger les enfants à devoir réconcilier les valeurs et les croyances de leurs parents avec une [nouvelle] conception du mariage soutenue par l'État ? »

**19 janvier 2005 – Ottawa** – Les militaires gais et lesbiennes pourront dorénavant se marier sur le territoire des bases militaires. Les Forces armées canadiennes ont discrètement rédigé une politique ordonnant aux aumôniers militaires de bénir formellement les mariages de même sexe. Les directives, considérées comme intérimaires dans l'attente de la loi fédérale redéfinissant le mariage, tracent les grandes lignes de la préparation au mariage et de l'utilisation des chapelles militaires pour la célébration de cérémonies de même sexe.

**19 janvier 2005 – Québec** – Le Parti conservateur fédéral confirme qu'il lancera une campagne publicitaire contre le mariage gai en faisant appel aux groupes ethniques. Le chef conservateur Stephen Harper affirme que le Parti se doit d'envoyer un message sans équivoque opposé à la proposition de modifier la définition juridique du mariage. Les publicités seront affichées dans certains comtés qui ne sont pas d'allégeance conservatrice. Elles seront accompagnées de publicités écrites dans bon nombre d'hebdomadaires en langues étrangères à travers le pays.

**21 janvier 2005** – Le Conseil canadien de lutte contre le racisme, conjointement au président de la Fondation canadienne pour les relations raciales et à 200 éminents représentants religieux, culturels et syndicaux du **Canada** exhortent Stephen Harper de mettre fin à sa campagne contre la loi gouvernementale sur l'égalité du mariage et de cesser de cibler des communautés pour des raisons de race, de religion ou d'ethnicité.

« La Charte des droits et libertés qui protège les gais et lesbiennes contre la discrimination protège également les membres de minorités religieuses, culturelles et raciales » selon Pat Case, président de la

Fondation canadienne pour les relations raciales. « Les Canadiens devraient s'inquiéter qu'un chef politique manipule la Charte des droits et libertés comme bon lui semble. Qui sera sa prochaine victime ? »

**25 janvier 2005 – Ottawa** – Les deux grands Partis politiques canadiens se réunissent aux deux extrémités du pays où les séances houleuses au sujet du mariage de même sexe sont à l'image du temps qu'il fait. Bien qu'on ait promis le vote libre aux Libéraux et Conservateurs du Parlement, le résultat témoignera de la poigne des chefs respectifs des deux parties.

Le Premier ministre Paul Martin semble avoir suffisamment de soutien au sein de son gouvernement minoritaire et de la part du Nouveau parti démocratique et du Bloc québécois pour faire entériner le projet de loi lorsqu'il sera présenté à la Chambre des communes le mois prochain. Cependant, l'écart sera faible.

**26 janvier 2005 – Edmonton** – James Dobson, un leader évangélique de la droite chrétienne des États-Unis demande aux Canadiens de s'opposer au mariage de même sexe dans un message radiodiffusé sur les ondes de 130 stations radiophoniques au pays.

**1<sup>er</sup> février 2005** – Le ministre de la Justice Irwin Cotler dépose le projet de loi qui accorde le droit au mariage aux couples lesbiens et gais à travers le Canada. En invoquant la Charte, le projet de loi garantit aux gais et lesbiennes le droit au mariage civil tout en protégeant les droits des groupes religieux à définir le mariage comme ils l'entendent.

Selon une enquête du *Globe and Mail*, seuls 139 membres du Parlement avancent qu'ils voteraient en faveur d'une loi modifiant la définition juridique du mariage pour inclure les couples de même sexe. 118 autres députés affirment qu'ils voteraient contre cette loi, tandis que 49 sont toujours indécis ou ont refusé de répondre à la question. Pour que la loi soit entérinée, le projet de loi a besoin de l'appui de 154 députés.

Le projet de loi, présenté par le ministre de la Justice Irwin Cotler, est la toute première loi proposée par le gouvernement à la séance d'hiver du Parlement. Toutefois, il faudra compter encore plusieurs mois avant le vote final, ce qui risque d'être désastreux pour le projet de loi.

Bien que le Premier ministre Paul Martin ait affirmé que le projet de loi sur le mariage ne représenterait pas un vote de confiance pour son gouvernement minoritaire, le budget de mars, lui, le sera. Advenant l'échec du budget, le gouvernement risque d'être renversé et le projet de loi d'être abandonné.

**1<sup>er</sup> février 2005 – Ottawa** – Le Congrès musulman du Canada, accueille favorablement le projet de loi (C-38) présenté par le ministre de la Justice Irwin Cotler qui redéfinit le mariage afin d'inclure les partenaires de même sexe et exhorte les Musulmans et autres groupes minoritaires à la solidarité.

**3 février 2005 – Washington** – Pour la deuxième année consécutive, le Président George W. Bush s'est servi de son discours sur l'état de l'Union pour demander l'amendement de la constitution américaine interdisant le mariage de même sexe. À peine deux semaines auparavant, M. Bush affirmait qu'il ne ferait pas de pression pour l'adoption d'un amendement constitutionnel.

**4 février 2005 – New York** – Un tribunal de l'État de New York a rendu jugement à l'effet que les couples de même sexe doivent avoir le droit de se marier, une décision que le groupe Lambda Legal qualifie « de jugement historique reconnaissant à tous les new-yorkais l'égalité promise par la constitution de l'État. » Lambda Legal a déposé une requête en justice l'an dernier au nom de cinq couples de même sexe réclamant des licences de mariage dans la ville de New York.

**6 février 2005 – New York** – Le maire Michael Bloomberg a annoncé que la ville allait en appeler de cette décision historique autorisant le mariage gai. M. Bloomberg soutient que bien qu'il croie que de tels mariages devraient être permis, il craint d'être confronté à la même confusion juridique qui a suivi le jugement de San Francisco l'an dernier. Le maire affirme que la seule façon d'éviter cette confusion est de demander à la plus haute cour de l'État de statuer sur le sujet.

**16 février 2005 (Ottawa)** – Le premier ministre Paul Martin mène les débats en deuxième lecture sur le projet de loi C-38.

## Les nouvelles internationales

**17 novembre 2004 – PlanetOut.com** – En **Angleterre**, la Chambre des Lords a voté en faveur d'un partenariat civil pour les couples de même sexe. Les couples de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord seront légalement reconnus pour la première fois.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/11/17/1>

**8 décembre 2004 – 365Gay.com – Rio de Janeiro, Brésil** – Des centaines de militants gais ont organisé un bruyant ralliement devant le parlement de Rio de Janeiro pour protester contre une loi qui utiliserait des fonds publics pour les « convertir » à l'hétérosexualité. Le projet de loi a déjà obtenu l'appui de trois commissions et chefs de l'Assemblée législative. La loi qualifie l'homosexualité de maladie et autorise les officiels de la santé à financer des groupes qui se targuent de « corriger ce désordre ».

Le ralliement était organisé par le groupe de défense des droits des gais *Arco-Iris*.

Rio compte la plus grande communauté LGBT en Amérique du Sud. Ses lois égalitaires sont parmi les plus avancées de la région. Depuis mai 2002, l'État a été en mesure d'imposer de fortes amendes aux personnes et aux institutions coupables de préjudices anti-gai. Ses gouverneurs ont également le pouvoir de fermer des hôtels, des restaurants et des boîtes de nuit fautifs de discrimination envers les gais. De plus, les relations de même sexe, considérées comme des « unions stables » par le gouvernement, sont légalement reconnues.

**8 décembre 2004 – PlanetOut.com** – En **Israël**, les couples de même sexe auront dorénavant les mêmes droits que les conjoints de fait en regard de la propriété, de l'impôt et de la succession.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/12/08/3>

**9 décembre 2004 – PlanetOut.com** – Un tollé d'applaudissement a accueilli l'adoption du projet de loi sur l'union civil par le parlement de la Nouvelle-Zélande. Le règlement a été adopté à sa troisième et dernière lecture par 65 voix contre 55.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/12/09/2>

**22 décembre 2004 – PlanetOut.com – Paris** – Le Sénat français a donné son accord final à un projet de loi criminalisant les propos et les publications à caractère homophobe. Le projet de loi ajoute l'orientation sexuelle à une loi préexistante interdisant les propos haineux envers diverses minorités. En vertu de cette loi, quiconque incite à la haine ou à la violence pour cause d'orientation sexuelle pourrait être passible d'une amende allant jusqu'à 60 000 \$, voire d'une année d'emprisonnement.

L'Église catholique romaine a lutté contre ce projet de loi, sous prétexte qu'il pourrait servir contre les prêtres qui s'opposent à l'homosexualité ou à censurer la Bible. Malgré ces inquiétudes, le projet de loi a aisément été adopté par un Sénat majoritairement conservateur. Le projet de loi soutenu par le Président Jacques Chirac dote la France de la loi contre les crimes haineux la plus sévère de l'Union européenne. Les groupes français Inter-LGBT de défense des droits des gais ont qualifié le vote d'avancée importante dans la lutte à l'homophobie grandissante.

Le gouvernement a rédigé la loi à la suite d'une violente attaque envers un jeune homme gai. Après l'avoir battu, ses assaillants l'ont imbibé d'essence avant de l'immoler, lui infligeant ainsi de sérieuses brûlures.

La loi a été adoptée en France par la Chambre basse plus tôt ce mois-ci. Cependant, même soutenue par le Président Chirac, la loi a affronté une solide opposition et a reçu certains des pires commentaires anti-gai jamais entendus en chambre, dont plusieurs venant même des membres du parti du Président.

**30 décembre 2004 – PlanetOut.com** – Tandis que le nombre des victimes du tsunami du 26 décembre dépasse largement les 100 000, au nombre des douzaines d'organismes venant en aide aux victimes est le *Rainbow World Fund*, le tout premier organisme LGBT d'aide internationale.  
Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/12/30/1>

De plus, l'organisme gai le plus connu au **Sri Lanka**, *Companions on a Journey*, rassemble ses forces pour venir en aide à ses membres et à d'autres personnes sévèrement touchés par le tsunami. *Companions* apporte de l'aide à son centre de jour sous forme de denrées non périssables et de vêtements. Le groupe participe également aux efforts de secours au Matara et au Wadduwa, en distribuant des vêtements, de l'eau potable, des articles sanitaires de première nécessité, des mets préparés et des denrées non périssables.

Les membres de l'organisme LGBTIQ sri lankais *Equal Ground* viennent également en aide aux sinistrés.

« L'ampleur de la catastrophe qui a touché le Sri Lanka en ce lendemain de Noël est difficilement descriptible », soutient la directrice générale Rosanna Flamer-Caldera. « Les membres de *Equal Ground* ont non seulement consacré bénévolement temps et énergie aux efforts de secours, ils ont également déboursé de leur poche pour acheter des articles de première nécessité comme des médicaments et de la nourriture afin de les offrir à des organismes qui envoyaient des camions de livraisons dans toutes les directions. »

#### **Pour venir en aide :**

**SRI LANKA** - *Companions on a Journey* <<http://www.companions-lanka.org>>

**SRI LANKA** - *Equal Ground* <<http://www.equal-ground.org>>

**INDONESIA** - *GAYa NUSANTARA* <[doetomo@indo.net.id](mailto:doetomo@indo.net.id)>

**THAILAND** – *Connect* <<http://www.beachpatong.com/>>

**THAILAND** – *GayPatong* <<http://www.gaypatong.com>>

**3 janvier 2005 – 365Gay.com – Freetown** – La police de Freetown a inculpé un homme du meurtre de FannyAnn Eddy, la fondatrice de l'association gaie et lesbienne de **Sierra Leone**, et une militante des droits des lesbiennes connue de part et d'autre de l'Afrique. Mme Eddy a été brutalement assassinée dans les bureaux de l'association de la capitale en octobre dernier.

L'homme inculpé du meurtre de Mme Eddy est un ancien employé, un concierge mis à pied la semaine précédente. Lors de son congédiement, il aurait soit disant menacé de se venger de Mme Eddy. Il semblerait qu'au moins une autre personne ait été impliquée dans cette sordide histoire.

Madame Eddy et son organisme montaient des dossiers de harcèlement, de violence et d'arrestations injustes de gais, lesbiennes et transgenres en Sierra Leone. Elle laisse dans le deuil son fils de 10 ans.

**6 janvier 2005 – The Associated Press – Johannesburg, Afrique du Sud** – Le fils aîné de Nelson Mandela est décédé des suites de complications associées au SIDA, a annoncé l'ancien président sud-africain, affirmant que la seule façon de combattre les stigmates liés à cette maladie est d'en parler ouvertement. Makgatho Mandela, un avocat de 54 ans, avait été admis à la clinique Linksfield Park de Johannesburg le mois dernier.

« Plaçons le VIH et le SIDA sous les projecteurs publiques plutôt que de les cacher puisque la seule façon de normaliser cette maladie au même titre que la tuberculose et le cancer est d'en parler, de dire tout haut que quelqu'un en est mort », a affirmé Nelson Mandela en conférence de presse.

Sa position contraste avec celle d'autres personnalités sud-africaines, dont le Président Thabo Mbeki qui dit ne connaître personne qui soit décédé du VIH/SIDA. M. Mandela a refusé de commenter la position du Président Mbeki.

**10 janvier 2005 – Human Rights Campaign (HRC) – Washington** – La Cour suprême refuse d'entendre une cause récusant une interdiction d'adoption par les gais et lesbiennes en Floride. La cause *Lofton c. Secretary of the Florida Department of Children and Families* tentait de renverser la seule loi étatique interdisant aux personnes et aux couples gais et lesbiens d'adopter des enfants.

« Cette interdiction nuit à des milliers d'enfants de la Floride qui méritent d'avoir des parents aimants », soutient la directrice politique de HRC Winnie Stachelberg. « Le refus de la Cour suprême d'entendre cette cause témoigne de son refus à tenir compte des conseils de la plupart des grands organismes veillant au bien-être des enfants et des professionnels de la santé qui considèrent que les parents gais sont en tous points semblables aux autres parents aimants. »

**10 janvier 2005 10** – Une importante victoire pour les couples de même sexe en **Israël**, tandis que la Cour suprême du pays reconnaît qu'un couple de lesbiennes est légalement apte à adopter les enfants respectifs de chacune des partenaires.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2005/01/10/2>

## Divers et Recherche

**11 novembre 2004** – Dans la toute première enquête concernant les émotions et les expériences d'adolescents ayant été conçus par l'entremise d'un donneur de sperme dont l'identité est attestée, les enquêteurs américain ont découvert que 28 des 29 jeunes répondants réagissaient positivement ou avec indifférence à leurs origines. Plus de 4 participants sur 5 ont affirmé qu'ils demanderaient probablement à connaître l'identité du donneur et à entrer en contact avec lui. Cependant, peu d'entre eux estiment que cette personne est importante dans leur vie. L'enquête a été publiée par le plus grand journal de médecine reproductive européen, *Human Reproduction*.

La principale interrogation des jeunes : « Comment est-il ? ». La principale motivation des 83 % désirant connaître l'identité du donneur et entrer en contact avec lui, est une de curiosité et, entre autres, la possibilité de se découvrir davantage eux-mêmes.

La chercheuse principale, le Dre Joanna Scheib (University of California, Davis et The Sperm Bank of California), affirme que l'équipe de recherche prévoit maintenant étudier les expériences de rencontre entre les jeunes adultes et leur donneur de sperme respectif.

Les 29 jeunes répondants étaient âgés de 12 à 17 ans, la moyenne d'âge se situant à 14,7 ans. Les deux tiers étaient des garçons. Un peu plus de 40 % d'entre eux étaient enfants de couples lesbiens, 38 % de mères célibataires et 21 % de parents hétérosexuels. Ils ont tous été conçus grâce à des donneurs de sperme dont l'identité est attestée par l'entremise d'un programme de la *The Sperm Bank of California* (TSBC).

Au nombre des résultats :

- Presque tous sont à l'aise à discuter de leurs origines avec leur entourage : les membres de la famille élargie, certains amis et quelques professeurs.
- En plus de s'intéresser à leur donneur, ils semblent intéressés à entrer en contact avec d'autres enfants du même donneur.
- Les enfants de mère monoparentale étaient les plus certains en regard de leur quête d'origines.
- La présence de deux parents, hétérosexuels ou lesbiens, semble diminuer l'intérêt face au donneur.

- En réponse à la question relative à leur vision du donneur idéal, le message était clair à l'effet qu'ils espèrent que ce soit une bonne personne à l'esprit ouvert qui accepterait d'entrer en contact avec eux, sans nécessairement prendre une part active dans leur vie.
- Bien que la majorité prévoit demander l'identité de leur donneur, les répondants ne le feraient pas nécessairement dès 18 ans, l'âge auquel ils ont également accès à ces renseignements.

**15 novembre 2004 – 365Gay.com – Charlottesville, Virginie** – Les adolescents de parents lesbiens s'épanouissent aussi bien que ceux de parents hétérosexuels et une saine relation familiale est plus importante au bon développement que le type familial, selon une nouvelle enquête publiée dans l'édition de novembre et décembre du journal *Child Development*. L'enquête démontre également que les rejetons adolescents de couples de même sexe ont le même genre de comportements amoureux que ceux issus de couples de sexe opposé.

« Le meilleur indicateur prévisionnel de l'ajustement des adolescents est la qualité de leur relation avec leurs parents », affirme Charlotte J. Patterson, coauteure de l'enquête et professeure de psychologie de la University of Virginia. « Lorsque les parents soutiennent le jeune et entretiennent de bonnes relations avec lui, l'adolescent a plus de chance de réussir et d'être heureux à la maison comme à l'école. »

Madame Patterson et ses collègues ont bâti leur enquête sur un échantillonnage d'adolescents de 12 à 18 ans tirés d'une vaste enquête nationale sur les adolescents américains, la *National Longitudinal Study of Adolescent Health*. Cet échantillonnage comprenant des participants issus de différents groupes raciaux et socioéconomiques offre un éventail plus diversifié que la plupart des enquêtes précédentes. De plus, puisque les données étaient originalement recueillies pour d'autres raisons, les possibilités de partialité sont ainsi minimisées. Ces points forts ajoutent à l'aplomb des découvertes principales qui stipulent que les relations familiales sont plus essentielles à l'épanouissement de l'adolescent que le fait d'avoir des parents homosexuels ou hétérosexuels.

**Janvier 2005** – La première édition du *Canadian Online Journal of Queer Studies in Education* est en ligne. La première édition thématique intitulée « Inventing the Queer Classroom » est maintenant disponible. Vous pouvez accéder gratuitement à la première édition du journal (Vol. 1, N° 1 (2004)) par ce lien : <http://jgstudies.oise.utoronto.ca/journal/viewissue.php?id=1>

## Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

**RENCONTRES À VENIR :**

**MARS :**

- ♦ Pour les parents et les futures parents : vendredi le 18 mars à 19 h

**Soirée vidéo pop-corn**

***L'Art d'être parent : familles homoparentales*** – Une vidéo québécoise sur la parentalité lesbienne et nos enfants mettant en vedette des membres de notre association. Le meilleur et le plus à jour des vidéos *en français* sur nos familles !

***Let's Get Real!*** – Les jeunes ont la chance de s'exprimer au sujet de l'intimidation dans un film établissant un parallèle entre l'orientation sexuelle et les différences ethniques et religieuses, les handicaps, le harcèlement sexuel, etc.

**Lieu : CCGLM, situé au 2075, rue Plessis (métro Papineau)**

## AVRIL :

♦ **Cabane à sucre** – Le **SAMEDI 16 avril**, l'**Association des mères lesbiennes** s'en va se sucrer le bec à **La Cabane à sucre Lalande (à Saint-Eustache)**. Voici une excellente occasion de se revoir, de prendre le pouls du groupe et de se faire de nouveaux amis. Celles sans enfant sont également invitées ! Environ le tiers de nos membres sont des mamans en devenir, vous ne serez pas dépaysées. De plus, vous pouvez y amener vos neveux et nièces ou les enfants de vos amis, il y a de la place pour tout le monde. Venez en grand nombre et célébrons ensemble l'arrivée du printemps ! Ça vous intéresse ? **Remplissez le formulaire avant le 15 mars 2005.**

## MAI :

♦ **Samedi le 14 mai à 19 h. Groupe de discussion et hors d'oeuvres** : Les attentes et la réalité. En tant que parents, les lesbiennes ne sont ni meilleures ni pires que la moyenne. Les féministes ont eut à prouver que les femmes étaient aussi bonnes que les hommes en étant meilleures qu'eux dans leurs chasses gardées. Maintenant, les lesbiennes sont confrontées à une situation similaire (question de parentalité) et risquent le surmenage (et celui de leurs enfants) !

**Lieu : 4734, rue Saint-André (métro Mont Royal)**

## **BABILLARD :**

♦ Des mères célibataires partout, partout : Venez en grand nombre ! Rassemblons-nous pour parler bébés, mamans célibataires et de tout ce qui vient avec... Une rencontre décontractée et sans cérémonie. Et, évidemment, les bébés sont les bienvenus... Si vous êtes intéressée, envoyez-moi un courriel à [shariann@sympatico.ca](mailto:shariann@sympatico.ca) ou téléphonez-moi (Shari Ann) au (514) 482-6533. Peut-être pouvons-nous nous rencontrer chez moi ou ailleurs. En espérant qu'au moins une autre maman soit intéressée.

♦ Mère et fille de 9 ans cherche mère et enfant du même âge (fille de préférence) pour faire des sorties, activités, etc. Écrire à [mjlegault@arobas.net](mailto:mjlegault@arobas.net)

## **ADOPTIONS ET NAISSANCES :**

♦ Bonjour, un petit mot pour vous annoncer la naissance de notre premier enfant. Il s'agit de **Thomas Hudon-Tremblay** qui est né le **24 novembre** dernier et les heureuses mères sont **Anne Tremblay** et **Catherine Hudon** de St-Honoré au Saguenay. Il a été conçu par insémination artificielle chez Procréa Québec, mais nous avons bon espoir de concevoir notre prochain bébé au Saguenay.

♦ Il y a du nouveau: les petits sont arrivés! Ils sont nés avec un peu d'avance, le **11 novembre 2004**. Nous annonçons **Mathis** (1kg680) et **Emilie** (1kg740) qui vont bien. Ils prennent tranquillement du poids. Amitiés et à bientôt, **Catherine Soum & Myriam Cimino**.

♦ **Les désirs deviennent réalité !** Au grand plaisir de Mona, Susie et Nathalie sont finalement devenues mamans. Le **18 novembre 2004**, **Laura Eva Tremblay-Mintzberg** est venue au monde au centre hospitalier Anna Laberge. Notre adorable poupon de 8 lb et 11 oz s'est pointé le nez à 13 h 23. Nous occupons dorénavant nos journées à tomber amoureuse de ce nouvel ajout à notre heureuse petite famille !

♦ **Joie no. 1 - Monique Desjardins et Carole Gosselin** ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fils **Zachary Gosselin-Desjardins**. C'est le **10 novembre 2004** à 22h44, par un soir vert d'aurore boréale, que nous est arrivé ce bonheur intense à la chevelure noire et abondante. Maman Monique relève bien et Zachary est en pleine forme.

♦ **Joie no. 2** – L’inscription de naissance au registre de l’état civil. Grâce à la loi 84 ou devrais-je dire grâce à l’Association des mères lesbiennes du Québec, il est possible pour maman Carole d’être aussi enregistrée comme mère (et non co-mère). Bravo et mille fois merci à l’AML pour cette lutte bien menée. Il n’y a pas de mot pour exprimer l’importance vitale de cette reconnaissance. Merci à l’AML pour avoir défendu ce droit d’être parent à part entière. Merci à l’avance! **Monique Desjardins et Carole Gosselin.**

♦ **Magali Deleuze et Nathalie Bisson** ont eu un fils, **Romain** aussi en **Novembre 2004.**

#### **DIVERS :**

**Traductrices, rédactrices, etc. :** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d’une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org)

\*\*\*\*\*

**Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d’accueil**. De nombreux bébés, des enfants d’âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d’une famille d’accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille; pour d’autres, il s’agit de travailler en vue d’une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d’un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d’information, veuillez contacter :

**Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à [rena\\_rubin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca).**

---

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org) ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l’argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 sous le mot.

---

**LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d’enrichissement. Première consultation gratuite, 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l’AML. J. Freed, (514) 483-5130, [www.jfreed.ca](http://www.jfreed.ca)